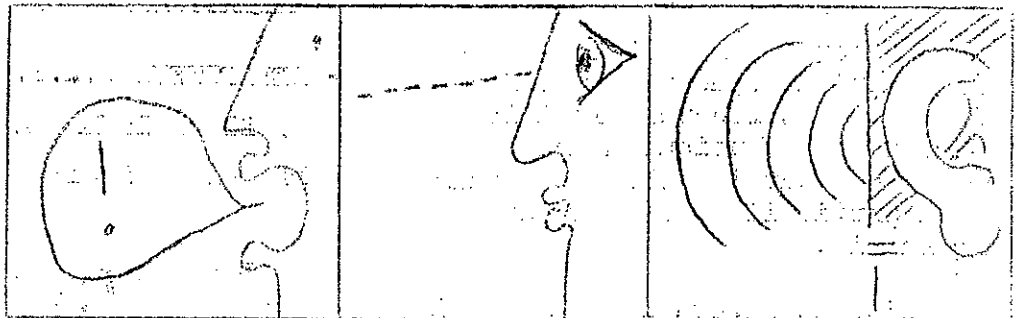


# VOLX



**BULLETIN MUNICIPAL N°4**





PARLER

VOIR

ENTENDRE

## ● LE BULLETIN MUNICIPAL

NOTRE AFFAIRE A TOUS.

Faisant suite à la proposition de la municipalité d'ouvrir le bulletin aux sociétés et associations de VOLX, celles-ci pour la plupart nous adressent avec les articles leurs remerciements.

A tous, à notre tour, nous disons notre plaisir de les accueillir au sein de notre journal.

Nous souhaitons que ce moyen d'information fasse mieux connaître la vie des activités de notre pays et contribue à apporter aux responsables et animateurs bénévoles, le concours dont ils ont tant besoin.

Si vous nous dites vos espoirs et vos difficultés, c'est plus modestement que vous nous faites part de vos succès, pourtant sachez que ce sont eux qui rejaillissent sur notre collectivité et qui donne à notre pays le coeur qui lui est nécessaire.

Nous ferons connaître à toutes les associations en temps utiles, la date de parution du prochain numéro afin qu'elles puissent à nouveau insérer leurs articles.

## ● UNE TRIBUNE LIBRE.

Afin de faire du bulletin l'affaire de tous, nous proposons pour le n° 5 et suivants une page réservée aux lecteurs de VOLX, sous le titre "TRIBUNE LIBRE".

Les articles que vous voudrez bien faire parvenir à la Mairie devront être signés. Ils n'engageront que leurs auteurs. Si une modification doit être apportée, ceci ne se fera qu'avec l'accord des auteurs.

La municipalité

# INFORMATION

## • DANS LE PERSONNEL COMMUNAL

Dans cette année 1972, la municipalité a augmenté son effectif dans le personnel titulaire en recrutant Monsieur Maurice BLANC. Ce nouvel employé est chargé en particulier des travaux de maçonnerie.

A l'école maternelle, à la suite du départ à la retraite de Mme ALPE, Mme Joséphine CANOSI a été nommée agent spécialisé des écoles maternelles et enfantines.

Monsieur BLANC et Mme CANOSI sont bien connus à VOEX et il est inutile de les présenter.

Dans les services administratifs Monsieur Fabien GIRAUD succède à Mr André BASSET qui avait été au service de notre collectivité depuis plus de 20 ans. Notre nouveau secrétaire général, qui a pris ses fonctions le 1er Octobre arrive de Sarcelles (95) où il était Directeur du service d'urbanisme. Avant d'assurer cette fonction il avait été professeur de CEG (anglais), rédacteur à la Mairie de Villier-le-Bel et avait effectué son service national au titre de la coopération à Madagascar en tant qu'animateur culturel du centre culturel français à Tananarive.

Certains de leur dévouement au service de notre commune, nous souhaitons la bienvenue à ces nouveaux "communaux" et leur adressons nos félicitations pour leur promotion.

## • PARC NATUREL DU LUBERON

La création de ce parc qui risque d'engager très sérieusement l'avenir de notre commune, ne peut-être cautionnée par nous qu'avec l'assentiment de toute la population.

.../...

A cet effet et en dehors de toutes les questions que vous pouvez poser au Maire ainsi qu'aux délégués (Messieurs MAILLET et TRICHET) nous vous proposons une réunion en Mairie le 15 décembre 1972 à 21 heures.

## • REEMETTEUR O.R.T.F.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL O.R.T.F.  
DE FONT DES OISEAUX.

Les membres du Syndicat se sont réunis à la Mairie de VOLX le 29 juin dernier. Au cours de cette séance, le Syndicat a approuvé les projets présentés par M. RIPERT, ingénieur subdivisionnaire de CHATEAU-ARNOUX (voie d'accès) et M. CATHABARD (bâtiment). Le Syndicat rencontrant des difficultés pour l'achat de terrains nécessaires à l'implantation du relais et de la route, M. DOMBEZEL, Président et M. BARRAS (Maire du CASTELLET D'ORAISON) sont chargés de négocier avec les propriétaires et éventuellement d'engager une procédure d'expropriation. Au mois de septembre, un seul propriétaire refusait les offres du Syndicat. Il était alors décidé d'accélérer les formalités d'expropriation et de créer une déviation provisoire qui permettrait, en évitant le terrain en litige, de commencer les travaux avant la fin de l'année.

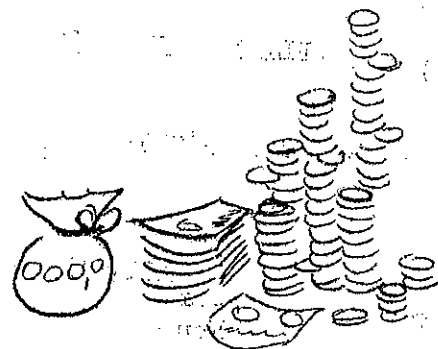
Le Syndicat, à nouveau réuni le 23 Octobre 1972, a donné son accord pour la déviation provisoire de la voie d'accès et a décidé de mettre le projet en adjudication le 5 décembre 1972.

Sans ce retard regrettable qui a été réduit au minimum par le Syndicat, le relais aurait fonctionné à la fin de cet automne..

Bien entendu, le Syndicat intercommunal fera tout son possible pour que tout soit terminé dans les délais raisonnables dans l'intérêt de la population des 9 communes concernées.

# LES FINANCES COMMUNALES

(3)



## ● LE STADE MUNICIPAL

Dans un de nos précédents bulletins nous avons exposé les problèmes d'achat de terrains pour le stade municipal.

Depuis, la cour d'appel d'AIX s'est réuni le 25 Octobre pour statuer sur l'appel interjeté par le Maire afin de revoir les prix de terrains fixés par le Tribunal de Grande Instance de Digne.

.../...

Nous ignorons à ce jour les conclusions mais il est vraisemblable que notre appel ait été rejeté, celui-ci étant irrecevable en raison de l'annulation de l'ordonnance d'expropriation par la Cour de Cassation à PARIS.

La déclaration d'utilité publique bien que traduite devant le Tribunal Administratif de Marseille, est toujours valable. Notre avocat et Msr le Prefet des Alpes de Hautes Provence ont fourni leur mémoire en défense pour cette affaire. Nous ignorons quand elle sera jugée par le Tribunal Administratif.

La Commission des finances.

## ● COMPTE ADMINISTRATIF 1971 - BALANCE GENERALE

LIBELLES	REALISE	A CONTINUER	TOTAUX
DEPENSES REELLES	1.772.161,12	1.038.785,50	2.810.946,62
Dépenses ordinaires totales	605.434,07	/	605.434,07
Dépenses ordinaires réelles	605.434,07	/	605.434,07
Dépenses extraordinaires	1.166.727,05	1.038.785,50	2.205.512,55
RECETTES REELLES	2.101.466,61	761.690,40	2.863.157,01
Recettes extraordinaires totales	718.841,43	761.690,40	1.480.531,83
Recettes extraordinaires réelles	718.841,43	761.690,40	1.480.531,83
Recettes ordinaires	1.382.625,18		1.382.625,18
EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE	329.305,49		

4)

## ● BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1972

## A) SECTION DE FONCTIONNEMENT :

CHAPITRE	DESIGNATION	CREDIT SUPPLEMENTAIRE	TOTAL
603	Carburants	1.000,00	
606	Fournitures de voirie	3.180,00	
607	Fournitures scolaires	3.000,00	
629	Redevance canal irrigation	207,00	
63-12	Entretien des bâtiments	1.830,00	
63-13	Voirie	24.288,17	
63-14	Entretien du matériel	2.257,14	
633	Acquisition de petit matériel	4.138,00	
638	Primes assurances	62,00	
64.05	Cotisations municipales	258,13	
64-07	Charges intercommunales	697,47	
657	Subventions	100,00	
661	Frais de transport	5.209,68	
662	Fournitures de bureau	3.565,00	
663	Documentation générale	1.833,00	
664	Frais de P et T	745,05	
666	Indemnités Maire et Adjoint	270,00	
667	Frais de mission	200,00	
			52.840,64

## B) SECTION EXTRAORDINAIRE :

21-09	Acquisition terrain pour stade	9.595,92	
214	Acquisition matériel-outillage et mobilier	4.350,00	
215	Véhicule tourisme utilitaire	10.000,00	
230	Electrification du stade	1.420,00	
230	Cimetière agrandissement	14.000,00	
230	Aménagement des abords plateau E.P.	5.000,00	
2308	Egout tabaza	2.944,00	
230	Egout Font de Lagier	965,00	
237	Cabanon BRIEUGNE	1.000,00	
2307	Ecole maternelle 1ère tranche	28.700,00 sur emprunt	
			49.274,92

Soit un total correspondant à l'excédent ordinaire de clôture du  
Compte Administratif 1971 ..... 102.115,56

# L'ES AFFAIRES SCOLAIRES

(5)

## ● UN BILAN POSITIF

### MALGRE DE LOURDES CHARGES

C'est le bilan depuis le bulletin n° 2 que nous devons faire aujourd'hui.

Nous vous avons alors présenté le groupe "maternelle" le délai de construction dépendait de l'attribution de subventions.

Une subvention a été obtenue. Elle représente 40 % du coût de la construction et se monte donc à 112.000,00 F.

Mais la misère est grande dans les caisses de l'Education Nationale et c'est au Conseil Général que nous avons été contraints de nous adresser.

Celui-ci, sollicité de toutes parts pratique une politique de soupoudrage inévitable, c'est donc étalée sur 3 ans qu'il nous accorde cette subvention.

Sachons aussi que pour faire face aux besoins scolaires les plus urgents dans le département, le Conseil Général a augmenté de 1000 le nombre de ses centimes.

Ceci étant, la première tranche de notre groupe "maternelle" a vu le jour. La réception provisoire a eu lieu le 2 novembre.

Il s'agit de la salle de jeux et des locaux annexes aménagés provisoirement en salles de classes. L'ensemble sera, cette année, utilisé par l'école primaire.

Rentre également dans le cadre des attributions de notre commission le plateau d'éducation physique. Il a été financé en partie à l'aide du fond scolaire départemental et est réservé en priorité à l'usage de l'école.

La réception provisoire a été

effectuée le 9 octobre, ce terrain comporte outre le plateau saut en hauteur, en longueur, volley-ball, hand-ball, mâts à grimper.

Ainsi un moyen est mis à la disposition des maîtres qui pourront appliquer dans de meilleures conditions le 1/3 temps pédagogique, mais là encore comment ne pas dire que si l'Etat procède aux réformes, pour une large part les frais en reviennent à la collectivité locale.

CET EQUIPEMENT PEUT-ETRE UTILISE PAR TOUS EN DEHORS DES SCOLAIRES. PRENDRE CONTACT AVEC LES ELUS OU S'ADRESSER A LA MAIRIE.

La Commission école

## ● LE COUT DE L'ECOLE

Les équipements collectifs sont payés le plus souvent par les collectivités locales, qu'en est-il des frais de scolarité ?

Alors que l'école est devenu obligatoire jusqu'à 16 ans, les chiffres (certainement en dessous de la réalité), nous apprennent que la rentrée scolaire coûte aux familles dont les enfants se trouvent dans l'enseignement du second degré, une somme variant entre 250 et 300 F. Cette somme comprenant les livres, fournitures, équipements sportifs et assurance.

A ceci s'ajoute le transport scolaire soit 120 F par an représentant la participation des parents. Des familles, et il en existe beaucoup avec un revenu salarial voisin de 800 F

.../...

.../...

doivent envoyer 2, parfois 3 enfants à l'école.

Face à cette aggravation des charges de la famille, le pouvoir d'achat des bourses ne cesse de s'effriter (20 % depuis 1952), 12% depuis 1962).

Un simple examen de ces chiffres prouve combien la gratuité scolaire prévue pourtant depuis 1886 est loin d'être appliquée et combien de familles à revenu modeste sont pénalisées dans ce système qui perpétue et aggrave les inégalités sociales. Les parents ne peuvent plus faire face. Alors la commune prend le relais. Savez-vous que le C.E.G. d'Oraison non nationalisé est pris en charge, pour ce qui est des frais de fonctionnement, par les municipalités? Ainsi pour 13 élèves, notre collectivité paie 5.885,91 F. Il en est de même pour le C.E.S. des Varzelles fréquenté par 11 élèves le coût étant de 3.436,53 F soit par élèves 38.468 francs environs

Notons encore les frais correspondant à notre participation aux dépenses de : gaz, électricité, téléphone, fuel, eau, fournitures scolaires.

L'ECOLE GRATUITE EST POUR APRES  
DEMAIN.

ont actuellement 30 élèves de moyenne.

Le CM 1 à 37 élèves.

## ● TRANSPORT SCOLAIRE

Il fonctionne cette année dans de bonnes conditions matérielles. 120 élèves l'utilisant (105 l'année dernière). Une aire de stationnement a été aménagée face au Peyroun afin que le car puisse marquer l'arrêt dans les bonnes règles de sécurité. Des démarches sont entreprises afin de déplacer l'abri qui ne protège pas suffisamment et gêne la visibilité.

L'encaissement de la participation des parents a été aménagé différemment, toutes indications utiles ayant été données...

Nous rappelons toutefois qu'il s'agissait de simplifier le travail des services municipaux et d'éviter les risques de vol.

## ● EVOLUTION DES EFFECTIFS A L'ECOLE

### PRIMAIRE MIXTE DE VOLX.

Rentrée 60 : 97 pour 4 classes (sans fin d'études)

Rentrée 61 : 110 pour 4 classes

Rentrée 62 : 117 " " "

Rentrée 63 : 102 " " "

Rentrée 64 : 113 " " "

Rentrée 65 : 128 " " "

Rentrée 66 : 141 pour 5 classes

Rentrée 67 : 142 " " "

Rentrée 68 : 179 pour 6 classes (dont 16 élèves de 7 de 6 ans)

Rentrée 69 : 161 pour 6 classes

Rentrée 70 : 172 " " "

Rentrée 71 : 178 pour 7 classes (dont 1 de perfectionnement)

Rentrée 72 : 203 pour 8 classes.

L'effectif maximum pour le perfectionnement est de 15 élèves et pour les cours préparatoires: 25 élèves  
. Les cours élémentaires et cours moyens

.../...

## ● LES PROJETS

Il nous reste maintenant à vous faire connaître nos projets.

Pour l'école maternelle réunir en une seule fois les deux dernières tranches, ce qui éviterait un chantier, ouvert pendant 2 ans encore et eu égard à l'augmentation galopante du coût de la vie nous ferait réaliser des économies.

Quand au groupe primaire, des démarches sont entreprises à tous les niveaux afin qu'une première tranche puisse être réalisée sur les subventions 73. Cette première tranche pourrait comporter cinq classes

Et, seulement après cette réalisation l'étude d'une création de cantine, si utile, pourra être envisagée.



## LE CONSEIL DE PARENTS D'ÉLÈVES

Nous profitons bien volontiers de l'offre que nous fait la municipalité en nous ouvrant les colonnes de son bulletin et l'en remercions.

Pour ce premier article, nous vous présenterons rapidement notre fédération puis, plus en détail notre conseil local.

### LA FÉDÉRATION :

présidée par Me CORNEC, la Fédération des Conseils de Parents d'Élèves des Ecoles Publiques, fut fondée en 1946 pour représenter les Parents d'Élèves des Ecoles Primaires et des Collèges d'Enseignement général.

A partir de 1960, elle a créé les associations dans les lycées afin de pouvoir s'opposer partout à l'aide que l'état apporte à l'enseignement privé.

Ses deux thèmes principaux portent sur la gratuité de l'enseignement et la laïcité.

L'information est faite à l'aide de deux revues, l'une est distribuée à tous les adhérents depuis cette année, "pour l'enfant vers l'homme", l'autre à l'usage des militants, "la famille et l'école".

### CONSEIL LOCAL :

Notre association locale, créée à VOLX il y a 6 ans, regroupe en 1972 les parents d'élèves fréquentent les classes primaires et maternelles de notre localité.

Notre Conseil procède en début de chaque année scolaire lors de son assemblée générale, à l'élection d'un Conseil d'Administration de 15 à 16 membres et d'un bureau qui met en application toutes les décisions prises.

Nous nous adressons à tous les parents, afin que ceux-ci formulent leurs vœux sur tout objet concernant les intérêts moraux et matériels des enfants.

.....

Nous participons au Conseil d'Administration départemental de DIGNÉ, afin que nos actions soient coordonnées au niveau départemental et National.

Nous nous efforçons d'intéresser les parents à la vie de l'établissement que fréquente leur enfant, en cherchant à en obtenir le meilleur fonctionnement possible.

Nous avons également orienté notre association vers des activités au bénéfice des enfants, cours de danse et de musique.

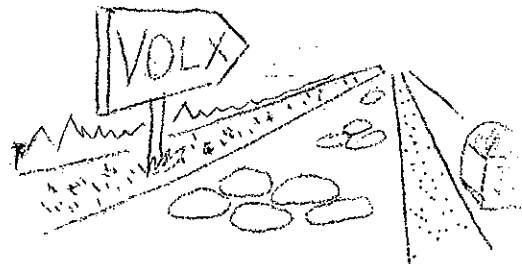
Nous devons souligner le rôle constructif de notre Conseil dans nos interventions auprès des pouvoirs publics : Municipalité, Académie, Préfecture. (Transport, médecine scolaire, sécurité des enfants, natation scolaire, créations de classes, participation aux commissions municipales.

Nous avons le sentiment que notre association répond au désir de nombreux parents de se sentir moins "seuls" devant les problèmes et de faire quelque chose de positif pour l'amélioration du système d'éducation.

Nous nous efforcerons dans nos prochains articles de mieux définir nos orientations et nos actions.

Le Conseil de  
Parents d'Élèves.

# LES VOIES ET LES CHEMINS



## DES CHIFFRES ...

	1971		1972		TOTAL
	FSIR	PNS (non sub- ventionné par l'état)	FSIR	PNS (non sub- ventionné par l'état)	
ETAT	4.876,62		5.798,90		10.675,52
DEPARTEMENT	1.484,18	8.330,00	1.764,68	9.532,00	21.110,86
COMMUNE DE VOLX	4.240,53	5.553,33	5.042,52		14.836,38
TOTAL	10.601,33	13.883,33	12.606,10	9.532,00	46.622,76

## ET DES REALISATIONS

La commission s'est réunie à plusieurs reprises et a étudié la priorité à donner à la refec-tion des voies.

En programme subventionné (les subventions proviennent du département et du fonds national d'investissement routier), nous avons procédé à la remise en état des voies suivantes :

Chemin de St Roch  
Chemin allant à la station d'é-puration,  
rue des amandiers (ancien che-min de la Bastide Neuve)

.../...

Le montant du programme se décompose de la façon décri-te dans le tableau ci-dessus .

A l'intérieur de la Commune le choix était difficile car les rues sont toutes en mau-vais état et le budget du cha-pitre voirie bien maigre ; ce-pendant les rues suivantes ont été remises en état :

- rue du Maréchal Foch jusqu'à l'église.
  - rue de la Liberté
  - le trottoir de la Rue Joseph Roumanille
  - Quartier du château : refec-tion de la voie bordant le ca-nal.
- .../...

D'autre part après de nombreuses démarches auprès des Ponts et Chaussées, le trottoir de la route Nationale 96 a enfin été remis en état.

Le budget supplémentaire nous ayant permis de dégager 17.000,00F en 1<sup>ère</sup> tranche, La Commission a proposé les travaux suivants :

1<sup>ère</sup> tranche goudronnage à l'enrobé à froid à raison de 80 Kg au m2.

- Rue Ratavoux
- Rue des Escourtins
- Rue Cabre d'Or
- Rue du Presseoir
- Rue du Laurier
- Rue St Joseph.

2<sup>ème</sup> tranche qui sera prévu et exécutée au budget primitif 1973

- Rue Ratavoux 2<sup>ème</sup> partie
- Rue des Vanniers
- Rue des Remparts
- Rue du Greffe

Divers travaux contribuant à la propreté de notre commune ont été effectués.

C'est ainsi que les employés Municipaux ont redonné au quartier du Château une physionomie plus propre.

D'autres part quelques arbres tels que 3 acacias - 1 platane - 1 érable - 1 Sophora vont être plantés au lieu dit : Place du Maréchal LECLERC - place des Félibres. Le monument aux morts a été engazonné.

Au jardin public 3 massifs de fleurs vont être mis en place, ainsi que divers arrangements.

Il va être procédé, sous peu, au dégagement du virage à l'intersection de la route allant au nouveau cimetière et du chemin de St Jean, ceci pour permettre une meilleure visibilité aux automobilistes venant de cimetière ou du lotissement du château.

La Commission des Chemins.

# précisions utiles

## ● LES VOIES ET CHEMINS A VOLX

Le réseau routier français comprend 4 catégories de voies :

- au niveau de l'Etat : les routes nationale (RN)
- au niveau des Départements : les chemins départementaux (CD)
- au niveau des communes : les voies communales (VC)
- les chemins ruraux (CR)
- ou sentiers ruraux (SR)

N.B. Toute autre appellation comme :  
-chemin vicinal  
-chemin rural reconnu  
-chemin rural non reconnu  
est hors d'usage depuis l'ordonnance du 7 Janvier 1959.

## ▷ POUR LES COMMUNES

Il existe donc :

- 1 dans le domaine communal : (propriété de la commune ou "voirie communale")
  - les voies communales
  - les chemins ruraux

- 2 Dans le domaine privé (propriété des tiers ou "voirie privé")
  - les chemins d'exploitation
  - les chemins privés

-les caractéristiques de chaque espèce peuvent se résumer comme suit :

	VOIES COMMUNALES	CHEMINS RURAUX	CHEMINS D'EXPLOITATION	CHEMINS PRIVES
CATEGORIE	VOIRIE COMMUNALE		VOIRIE PRIVEE	
PROPRIETE	LA COMMUNE		UN OU PLUSIEURS PARTICULIERS.	
CADASTRE	Inscrits au Cadastre non assujettis à l'impôt foncier		Non inscrits au cadastre ou inscrits mais assujettis à l'impôt foncier	
STATUT JURIDIQUE	DOMAINE PUBLIC DE LA COMMUNE	DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE	PROPRIETE OU COPROPRIETES PRIVES	
AFFECTATION	CIRCULATION D'INTERET GENERAL	USAGE PUBLIC desserte des exploitations privées ou des ouvrages publics	USAGE PUBLIC desserte d'une ou plusieurs exploitations	USAGE PRIVE réservé à un ou plusieurs riverains.
ORIGINE	- Les voies urbaines (rues) - les ex "chemins vicinaux" entretenus - les ex "chemins vicinaux" reconnus et entretenus.	TOUS LES AUTRES	Une ou plusieurs partie de parcelles(s) privée (s) affectées à la circulation.	
CARACTERISTIQUES	RUES VOIES URBANISEES ET ENTRETENUES (chaussée, éclairage public etc.....)	desserte agricole en campagne NON ENTRETENUS	Selon le cas et l'initiative des particuliers : carrossables ou non entretenus ou non	
CHARGES D'ENTRETIEN	LA COMMUNE OBLIGATOIREMENT	facultatif à la charge de la Commune	Facultatif, à la charge du ou des propriétaires.	

# AIDE SOCIALE

## ● AU BUREAU D'AIDE SOCIALE

### Activité 1972 :

Dans le cadre de l'aide sociale à la famille : attribution de pain et lait gratuit à une personne nécessiteuse en attendant une solution sur le plan départemental.

-le bureau s'est réuni régulièrement pour examiner et orienter plusieurs cas sociaux.

### Activité du Bureau :

-Organisation d'une fête du 3ème âge avec participation de la Municipalité : gâteaux des rois boissons et petite matinée artistique préparée bénévolement par les enfants.

-Mardi-gras : colis aux personnes âgées hospitalisées.

-participation à un séjour en classe des mers.

Permanence du Vendredi de 3 heures à 4 heures.

- les permanences qui ont été assurées jusqu'en juillet ont été peu fréquentées. Nous pensons que les personnes désirant se documenter sur leurs droits ou leurs besoins peuvent venir y exposer leur situation notamment :

-exonération redevance Radio et Télévision

-exonération contribution mobilière des personnes âgées.

-allocation de logement (nouvelle législation)

-nécessité d'être Assuré Social Volontaire si l'on ne bénéficie pas de la Sécurité Sociale.

DONS RECUS : voir rubrique générale en fin de numéro.

Vins et Jus de fruits par Ets Peyre et Borel

Dons Rolland pour le goûter du 3ème âge 20 F

## ● L'ASSURANCE VOLONTAIRE SECURITE SOCIALE

Vous qui n'êtes pas assurés ou assurés à la Sécurité Sociale  
 Vous qui n'êtes pas "ayant droit" d'un assuré social,  
 donc vous qui ne bénéficiez d'aucun remboursement de frais en cas de maladie  
 demandez avant la fin de décembre 1972 votre adhésion à L'ASSURANCE VOLONTAIRE quel que soit votre

âge.

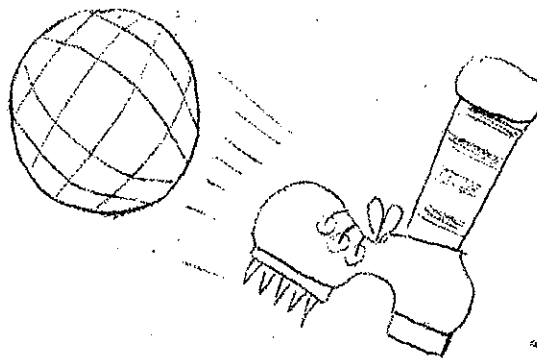
"Les personnes qui n'ont pas adhéré à l'assurance volontaire (instituée par l'ordonnance du 28 Aout 1967,) dans le délai initial d'un an prévu à l'article 6 de la dite ordonnance disposent d'un délai supplémentaire expirant le 31 décembre 1972 pour présenter leur demande d'adhésion.

L'attention des personnes non assurées sociales est appelée sur le fait que à défaut de cette assurance les postulants à l'aide médicale s'exposent à voir les frais mis entièrement à leur charge.

Les demandes individuelles d'assurance volontaire pour les risques maladies et maternité doivent être adressées avant le 31 décembre 72 à Monsieur le Directeur Départemental de l'Action Sanitaire et Sociale à DIGNE.

Les intéressés trouveront tous les renseignements au secrétariat de la mairie ou à la caisse Primaire de MANOSQUE. (possibilité pour certains d'obtenir la gratuité des cotisations).

# LES SPORTS



## ● LE NOUVEAU STADE EN CHANTIER

Tant souhaité depuis longtemps par bon nombre de nos jeunes, par les animateurs et les spectateurs le stade devient réalité.

L'adjudication a eu lieu le 29 septembre. Ceci représente la dernière opération d'un processus administratif et signifie que les travaux commencent dans les 30 à 40 jours qui suivent.

C'est à l'occasion d'une dernière réunion de la Commission des sports très largement élargie que les derniers détails ont été réglés.

D'un coût de 300.000 F et subventionné au 1/3 par le ministère de la jeunesse et des sports, l'adjudication comportait trois lots : terrassement, équipements et viabilité.

L'accès au terrain se fera par une route créée à partir du pont de la Vandelle.

C'est à l'amiable que la commune s'est rendue propriétaire des sols nécessaires à cette route.

La Commission des Sports

## ● LA VIE DU SPORTING CLUB

Le Sporting Club, qui est une des plus vieilles sociétés Wolxiennes, entame une nouvelle année sportive qu'il espère satisfaisante.

À l'inter-saison le Bureau a dû être modifié : l'excellent Président DAGMEY, pris par ses obligations professionnelles ayant donné sa démission, tout en restant à la disposition du Club. Il a été constitué avec les personnes suivantes : M. BARRAS : président - M. ROULHE : Vice président - M. BONY : secrétaire et M. DAUMAS : trésorier.

La politique des jeunes est poursuivie cette année avec un effectif d'une trentaine de licenciés se répartissant en deux équipes dont les responsables sont : M. SIBAUD aidé de M. FOURNEYRON Gérard et BLANC pour les pupilles, Mr FALANGA aidé de M. CRUVELLIER pour les minimes. Cette équipe de dirigeants accomplit un excellent travail dans l'éducation de ces jeunes qui peuvent trouver un encadrement sûr le jeudi à l'entraînement et le dimanche en compétition.

Ces deux formations vont être équipées prochainement en maillots et bas neufs, ce qui permettra de donner aux équipes adverses une image beaucoup plus agréable du Club.

Ces bénévoles accomplissent un travail énorme qui serait en partie récompensé, si les parents apportaient un

concours beaucoup plus soutenu, ne serait-ce qu'en venant assister le dimanche aux rencontres disputées par leurs enfants. Ces enfants ont maintenant un but tout à fait louable et le sport pourra les aider à gravir les échelons de la vie.

Le Club, qui a un budget annuel d'environ 12.000 francs arrive à trouver cet argent dans l'organisation d'un tournoi de sixte réservé aux Volxiens, les dons divers et la subvention de la Municipalité que l'on espère plus importante l'année prochaine pour tenir compte du nombre croissant d'équipes engagées en championnat.

En effet VOLX, qui ne comptait seulement qu'une équipe il y a deux ans maintenant la satisfaction de voir évoluer sous les couleurs "rouge et jaune" quatre équipes pour un nombre d'environ 70 licenciés.

La création récente d'une section Volley-ball sera peut-être le point de départ d'un véritable élan sportif de notre localité.

#### Le Sporting Club.

#### ● LA BOULE VOLXIENNE

Comme tous les Villages de Provence VOLX possède une société de boules de Pétanque et Jeu Provençal ; créée depuis environ dix huit années cette société n'a réellement pris son essor qu'à partir de 1957, date à laquelle des statuts ont été élaborés et approuvés suivant déclaration n° 2 du 2 février 1957 de la sous-préfecture de FORCALQUIER. Ces statuts modifiés en exécution de l'arrêté du Ministre de la Jeunesse et des sports suivant déclaration n° 723 du 19 décembre 1968 de la S/Préfecture de FORCALQUIER stipulaient notamment :

-cette société ayant pour titre

"BOULE VOLXIENNE" a pour but la pratique du sport "boules". Elle est créée pour une durée limitée et administrée par un Comité Départemental composé de six membres au minimum, élu au Bulletin secret pour six ans par l'Assemblée Générale, renouvelable tous les deux ans, par tiers. Les membres sont rééligibles, leur fonction est gratuite.

- Le Comité Directeur élit chaque année, à bulletin secret un Bureau qui comprend au minimum un Président, un Secrétaire, un trésorier ; ces membres sont rééligibles. Toutes discussions politiques ou religieuses sont rigoureusement interdites.

-En cas de dissolution l'actif sera réparti entre toutes les autres sociétés du Département, par les soins du Comité Départemental.

Depuis 1957, trois Présidents ont assuré la direction de la société Mr DECORY Pierre (1957 à 1963), Mr VALERO José (1963 à 1964), Mr ROLLAND André (1964 à ce jour). Ces derniers, avec la collaboration des membres du Comité Directeur ont déployé tous leurs efforts pour assurer une saine administration et un développement bouliste très actif. A ce jour, la Boule Volxienne grâce à ses joueurs chevronnés possède un palmarès honorable (challenges, coupes etc...) et de nombreuses victoires à son actif. Décrire toute l'activité de la Société depuis sa création serait trop long à énumérer. Contentons-nous de signaler les résultats obtenus au cours de l'année 1972, que l'on peut considérer comme l'une des meilleures

Deux challenges et une coupe sont à joindre au palmarès déjà existant, ainsi que de nombreuses victoires obtenues par nos équipes au cours des divers championnats de France, se classant la première du Département et ne succombant à BEZLIERS devant les équipes adverses qu'à la quatrième partie des jeux.

.../...

L'activité de la Boule Volxienne a permis d'organiser en 1972, trente deux concours (Pétanque et Jeu Provençal) dont de très importants tels que : Elimatoire de Pétanque SENIORS Championnat de France - Grand Prix des Commerçants et artisans de VOLX - Challenge Marcel Paul - Prix des 4 Chemins - auxquels ont participé plus de 1.700 Joueurs - Un montant de 15.000 N.F. de prix a été distribué et ce grâce à la générosité de grandes maisons Commerciales, à l'aide de la Municipalité de VOLX, du Foyer Rural et même des volxiens par l'intermédiaire des commerçants et artisans, des familles par leurs dons personnels à l'occasion de fêtes familiales (mariages, naissances, baptêmes etc....)

Notre société bénéficie d'un prestige très appréciable aussi bien auprès du Comité Départemental que de la Fédération Nationale ; son président actuel est Vice-Président du Comité des Alpes de Hte Provence son vice-Président commissaire aux comptes et son trésorier a été cette année nommé, après examen, arbitre départemental. D'autres part trois médailles de bronze (1969, 1970, 1971) et un tableau d'honneur (1971) ont été

attribués par la Fédération.

En résumé la Boule Volxienne compte-tenu de son activité bouliste, du nombre de ses joueurs licenciés (145 en 72) peut-être classée comme une des sociétés les plus actives.

La composition actuelle du Comité Directeur est la suivante :

Président d'Honneur honoraire :  
Mr LISTELLO L. Ancien Maire de VOLX

Président d'honneur : Mr  
DOMEIZEL C. Maire de VOLX

Vice-Président d'honneur :  
Mr COLLARD M. Châtel St Denis

Président actif : Mr ROLLAND A.

Vice-Président : Mr DRAPRI M.

Secrétaire : Mr VINCENT E.

Secrétaire Adjoint : Mr MARTOIA A.

Trésorier : Mr PELLETIER G.

Trésorier adjoint : Mr BOREL A.

Assesseurs : MM BREMOND G.  
BRUN H. BONY A. BLAGI C.  
CASALE J. VALERO J.

La Boule Volxienne

## JUMELAGE

### LES AMIS DES JUMELAGES

Le Bulletin Municipal offre à notre association la possibilité de mieux la faire connaître à la population ce qui, nous l'espérons, permettra aux Volxiens de participer davantage aux relations amicales qui se sont faites depuis 1967 entre notre Commune et celle de Châtel St Denis en SUISSE.

Nous rappelons que notre association a pour but de promouvoir le jumelage entre VOLX et la ou les localités étrangères de son choix.

Notre jumelage est pour l'heure officialisé. Une délibération du Conseil Municipal a reconnu son utilité en 1967. La publication de sa

création a été faite au journal officiel. Notre commune est une commune d'Europe, enfin la Préfecture a décerné le diplôme de citoyen d'honneur à Messieurs LIAUDAT et GENOUD.

VOLX s'est ainsi engagé par l'intermédiaire de notre association à créer et poursuivre les relations culturelles, artistiques et sportives avec celles de Châtel St Denis. Il va de soit que si d'excellentes relations se sont et seront faites entre adultes

.../...

.../...



notre souci majeur est de penser en majorité à notre jeunesse pour la guider et l'entraîner dans la chaîne d'amitié déjà existante mais dont le nombre des maillons est actuellement insuffisant.

Donc depuis 1967 le Comité de Jumelage a connu de belles activités. Dès échanges réciproques très fructueux d'adultes et de jeunes ont permis de mettre en évidence leur utilité. Ils ont été faits dans toutes les couches sociales de la société. Tout dernièrement VOLX a reçu une quinzaine de jeunes Châtelois pendant une semaine. Leur séjour dans les familles leur a permis de vivre avec leurs semblables français de très agréables moments. Un voyage retour à Châtel Saint Denis est déjà envisagé pour 1973. Il sera possible à tous les jeunes Volxiens, ayant reçu ou non, de l'effectuer dans la mesure où la capacité de réception de Châtel Saint Denis sera suffisante. On en reparlera d'ici Pâques 73.

Pour l'année prochaine l'objectif de notre association est de doubler le nombre de familles actuellement membres du Comité.

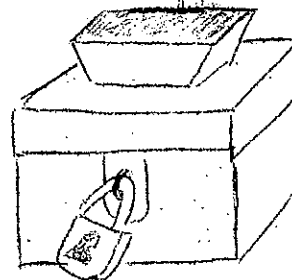
Adultes, pensez à vos enfants qui seront demain l'élément actif de notre pays. Incitez les à nouer des relations pacifiques avec les pays étrangers, aidez-les à construire un monde meilleur, faites les profiter aujourd'hui de ce que vous n'aviez pas hier.

Pour tous renseignements s'adresser à la mairie qui transmettra.

NOTA : Pour augmenter le budget de 1973 notre association s'est mise d'accord avec les sociétés intéressées par les Lotos de fin d'années. Une affiche commune indiquera les dates et lieux de ces jeux. Toute la population est cordialement invitée à participer à tous les lotos dont le but est non seulement de se divertir agréablement mais aussi d'aider les sociétés à se débattre avec leurs problèmes financiers.

L'Association  
"Les Amis du Jumelage".

# ELECTIONS...



## ● REVISION DES LISTES ELECTORALES

DES ELECTIONS IMPORTANTES AURONT LIEU EN 1973.....

JUSQU'AU 31 DECEMBRE 1972, DERNIERE LIMITE, LES ELECTEURS NON INSCRITS A VOLX PEUVENT DEMANDER LEUR INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES.

POUR S'INSCRIRE, IL FAUT :

- être de nationalité française (ou naturalisé depuis 5 ans).
- avoir au moins 21 ans (avant le 29 JANVIER 1973)

ATTENTION !

Les jeunes gens ayant accompli au moins 12 mois de Service National actif peuvent s'inscrire même s'ils ont moins de 21 ans.

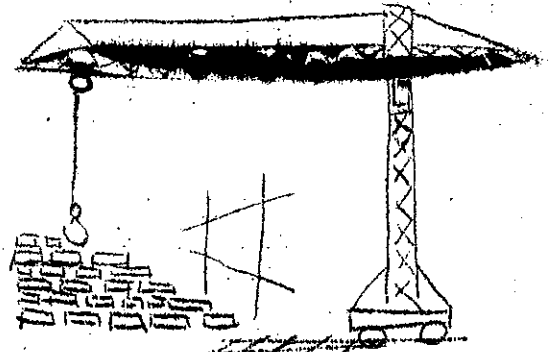
- jouir de ses droits civiques et politiques
- soit avoir son domicile réel à VOLX, quel que soit le délai
- soit y résider depuis au moins 6 mois
- soit y être contribuable depuis au moins 5 années consécutives.

RENSEIGNEZ-VOUS A LA MAIRIE !

## DONS DIVERS DEPUIS LE 1er-JUILLET 72

- LE 5 JUILLET 1972 : M. GIRARD J. Claude  
100F pour le B.A.S.  
100F pour les écoles
- LE 22 JUILLET 1972 :  
Mariage BERNARD/SANCHEZ  
20F pour le FOYER RURAL  
20F pour les Boules  
20F pour le Sporting  
20F pour la Chasse  
20F pour le B.A.S.
- LE 29 JUILLET 1972  
Mariage AUBERT/BELOTTI:  
50F pour les écoles  
50F pour le B.A.S.
- LE 5 AOUT 1972  
Mariage SALAZAR/OLIVIER :  
20F pour le Foyer  
20F pour les Boules  
20F pour la chasse  
20F pour le Sporting  
20F pour les A.Comb.
- LE 12 AOUT 1972 :  
Mariage MAYCI/CAMPIONE:  
20F pour le B.A.S.  
20F pour les écoles  
20F pour le Sporting  
20F pour la chasse  
20F pour les Boules
- LE 26 AOUT 1972  
Mariage JAUFFRET/QUILLES:  
20F pour le B.A.S.  
20F pour les Ecoles  
20F pour le Sporting  
20F pour les Boules  
20F pour les A.Comb.
- LE 1er SEPTEMBRE 1972  
Mariage FILIPPI/GRANOTIER  
20F pour le B.A.S.  
20F pour les Ecoles  
20F pour le Sporting  
20F pour les Boules  
20F pour les A.Comb.
- LE 4 SEPTEMBRE 1972 :  
Mariage CASTEL/GUARISE  
20F pour la Chasse  
20F pour les Boules  
20F pour le Sporting  
20F pour les Ecoles  
20F pour le Foyer  
.../...
- LE 11 SEPTEMBRE 1972 :  
Mariage ROUX/COURBET  
20F pour le B.A.S.  
20F pour les Ecoles  
20F pour les Boules
- LE 9 SEPTEMBRE 1972  
Mariage LOMBARDO/CLERC  
20F pour la Chasse  
20F pour les Boules  
10F pour les A.Comb.
- LE 16 SEPTEMBRE 1972  
Mariage SALICIS/NIGRO  
15F pour le B.A.S.  
15F pour les Ecoles  
10F pour la Chasse  
10F pour le Sporting  
10F pour les A. Comb  
10F pour les Boules
- LE 29 SEPTEMBRE 1972: 50 ans  
de Mariage des époux AGNEL  
50F pour le Sporting  
50F pour les Boules
- LE 14 OCTOBRE 1972  
Mariage LEFROC/PERNOT  
25F pour le B.A.S.  
15F pour la Chasse  
15F pour les Boules  
15F pour les Ecoles  
15F pour le Sporting  
15F pour les A.Comb.
- LE 21 OCTOBRE 1972  
Mariage CHABRIER/BLACHON  
25F pour le Foyer  
25 F pour la Chasse  
25F pour le Sporting  
25F pour les A.Comb.
- LE 24 OCTOBRE 1972  
anonyme (remplacement  
drapeau)  
100 F pour les A.Comb.
- LE 28 OCTOBRE 1972  
Mariage BELLON/ROUCOLLE  
31F pour le Sporting  
31F pour les Ecoles  
31F pour le B.A.S.
- LE 18 NOVEMBRE 1972  
Mariage RAYNAUD/POTHUAUD  
25F pour le B.A.S.  
25F pour les Ecoles  
25F pour le Sporting  
25F pour la Chasse  
25F pour les Boules  
25F pour les A.Comb.
- LE 25 NOVEMBRE 1972  
Mariage GAIGEARD/COURDIN  
25F pour le B.A.S.  
25F pour les Ecoles

# EQUIPEMENTS ET TRAVAUX



## ● SUBVENTIONS ET T.V.A.

EN 1971 :

Subventions PERCUES	T.V.A. Payée
35 millions	20 millions

Les subventions d'Etat sont de moins en moins importantes. De plus, le mode de calcul élude la réalité. C'est ainsi que souvent l'Etat alloue des subventions forfaitaires plutôt que de calculer en pourcentage par rapport au coût réel de l'opération.

Ainsi la subvention pour la 1.ère tranche du stade est de 50% certes, mais 50 % de 20 millions imposés seulement, alors que les travaux s'élevaient réellement à 30 millions.

Pour construire une école, on peut obtenir (avec beaucoup de patience et de nombreuses démarches) une subvention forfaitaire de 72.000,00F par classe (à noter que ce forfait n'a pas varié depuis 10 ans alors que depuis les prix de construction ont progressé)

En 1959, nos prédécesseurs étaient plus à l'aise pour construire l'école prototype de la rue du Maréchal Leclerc, car la commune avait reçu une subvention de 85 % du montant total des travaux (aujourd'hui la subvention n'atteint pas 50 %). Il est vrai qu'à cette époque le ministère de l'Education Nationale, animé par le ministre (socialiste) ANDRE BOULLOCHE, faisait un gros effort pour les constructions scolaires.

## ● DES REALISATIONS

### 1° TRAVAUX DE LA SACRISTIE

La sacristie et l'ancienne salle de musique étaient fermées depuis assez longtemps au public pour cause d'insécurité (les planches risquant de s'effondrer).

Sur proposition de la commission, le Conseil a décidé d'effectuer les travaux qui s'imposaient nous demandions alors aux entreprises de VOLX un devis pour ces travaux.

Aucun n'ayant donné suite au projet, c'est un entrepreneur de VILLENEUVE qui a passé le marché avec la Commune : montant de celui-ci 24.000,00F.

### 2°) ADDUCTION D'EAU POTABLE

Ces travaux étaient prévus en 2 tranches.

La première tranche qui comprenait notamment le doublage du bassin réservoir du château d'un contenance de 250 m<sup>3</sup> à été réalisé par les soins de l'entreprise VALERO, adjudicataire ayant établi les meilleurs prix. Coût de la 1ère tranche 130.000,00F

Celle-ci permettra d'avoir une réserve d'eau un peu plus importante et de faire fonctionner les pompes de la station aux heures creuses : d'où un fonctionnement moins onéreux.

Deuxième tranche : beaucoup plus importante puisque son coût s'élève à 380.000,00 F. Ce sont les entreprises VALERO et GARCIA de VOLX à qui l'on a confié les travaux. Ceux-ci sont en cours

..../...

de réalisation. Ils comprennent un bassin d'équilibre (au dessus du cimetière) et des conduites importantes pour les grands axes. Le réseau pourra s'étendre par la suite.

### 3°) DISTRIBUTION ELECTRIQUE

Le renforcement du réseau EDF de tout un quartier bordant l'avenue de la Gare vient d'être réceptionné. Les habitants de celui-ci pourront avoir du courant à volonté.

### 4°) EFFECTIF DU PERSONNEL TECHNIQUE

L'employé municipal embauché en début d'année permet de mieux faire face aux multiples travaux à entreprendre tels que murs, caniveaux maçonnerie, peinture et tapisserie des bâtiments et locaux appartenant à la commune. Entretien de la voirie en général.

REALISATIONS : murs et clôture bordant le canal au lotissement du château. Tapisserie et peinture de la salle du Conseil, ainsi que d'une classe et appartement au dessus de l'école maternelle.

La Commission des travaux.

### LE NOUVEAU CIMETIERE

Le cimetière est aujourd'hui agrandi et il est bon de faire l'historique des démarches qui ont été faites à ce sujet.

C'est le 8 février 1969, que le Conseil municipal décidait d'agrandir le cimetière existant sur la colline de Ste Anne. Un géologue étant chargé de faire une étude des terrains : Mr J. Louis PAIRIS, Directeur de 3ème cycle de géologie, assistant à la faculté des sciences de Grenoble se rendait sur les lieux le 20 mars 1969 et effectuait les prélèvements géologiques nécessaires. Son rapport du 25 mars 69 donnait avis favorable à l'implantation du nouveau cimetière.

.../...

En effet les 4 conditions pour le lieu d'inhumation étaient remplies (épaisseur de terre meuble suffisante, perméabilité du sol facilitant son oxygénation, absence de source ou puits exploités ainsi que de maison d'habitation).

L'assemblée communale du 3 avril 69 fixait le prix du terrain à 1,50F le m2 et Mr CATH. BARD était désigné pour dresser le projet lors du Conseil municipal du 23 Juin 69. Une étude était adoptée le 9 Octobre 1969. Le montant des travaux s'élevait à 12 millions d'anciens francs. Un nouveau projet de 25 millions obtenait l'approbation communale du 8 février 1971. L'implantation du nouveau cimetière était inscrite sur le plan d'urbanisme (opération n° 17) approuvé par arrêté préfectoral le 11 mars 1971. L'emplacement du cimetière était donc définitif et ne pouvait être changé.

Voilà la situation telle que l'a trouvée notre nouvelle municipalité élue le 28 mars 71.

Conscients de l'urgence de ces travaux, (l'ancien cimetière était saturé), nous avons immédiatement entrepris les démarches nécessaires (achats de terrains et enquêtes).

Après l'enquête de "commodo incommodo" (qui a eu lieu en mairie du 21 au 28 mai 1971) un arrêté de Monsieur le Sous Préfet de FORCALQUIER du 22 Juillet autorisait l'agrandissement.

Cinq jours après (le 27.7.71) le Conseil municipal demandait une subvention. Malheureusement, cette demande est restée sans réponse.

La commune devait donc financer, toute seule, les 25 millions nécessaires. Le Conseil du 30 octobre 71 décidait de contracter un emprunt à la Caisse Régionale de Crédit Agricole au taux de 9,55% remboursable en 15 ans (soit 15 annuités de 32.028,50 F.

.../...

Dès que cet emprunt eut été réalisé, un appel d'offre ouvert au rabais était lancé pour le 28 Janvier 1972 et l'entreprise GARCIA fut déclarée adjudicataire (MM. BOUFFIER et CHAMPOURLIER assistaient à cette adjudication).

Des travaux commençaient dès le mois de mars et sont terminés à ce jour. Quels enseignements faut-il tirer de cette longue démarche ?

1°) Comme pour tous les projets les démarches administratives nécessaires ralentissent le processus, même devant l'urgence.

.../...

2°) La construction d'un cimetière est une nécessité publique mais n'est pas subventionnée.

3°) Les communes sont donc mises dans l'obligation d'emprunter à des taux excessivement élevés et de rembourser en un temps limité (autrefois les communes empruntaient à 3% remboursable en 30 ans).

4°) L'emplacement choisi, comme le projet, ne sont pas l'oeuvre de notre gestion. Nous n'avons été, poussés par l'urgence, que des exécutants d'une oeuvre où nous n'avons pas pu changer la moindre virgule.

# AGRICULTEURS !

(OS

## CECI VOUS CONCERNE

### 1°) - CALAMITES AGRICOLES :

Un arrêté préfectoral du 13 OCTOBRE 1972 a déclaré la Commune sinistrée par la grêle de Mai 1972.

-les agriculteurs concernés peuvent solliciter l'obtention de dégrèvements fiscaux pour perte de récolte, demandes à adresser à M. le Directeur des Services Fiscaux

7, Boulevard Victor Hugo à DIGNE

-les agriculteurs sinistrés désireux de bénéficier de prêts spéciaux devront déposer leur demande auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole dans le délai d'un an à partir du 13 OCTOBRE 1972.

.../...

### 2°) PRIMES D'ARRACHAGE DES VERGERS :

Les agriculteurs désirant bénéficier de la prime d'arrachage des vergers et plantations dispersées peuvent retirer les imprimés nécessaires à la Mairie.

### 3°) - OLEICULTURE :

Déclaration d'oliviers en production entretenus :

Les oléiculteurs dont la situation se trouve modifiée doivent rectifier leurs déclaration antérieures.

Les déclarations rectificatives sont reçues en Mairie jusqu'au 31 décembre 1972 (formulaires à retirer au Secrétariat de la Mairie.)

(OS

# ETAT-CIVIL 1972

## ② NAISSANCES

### a) à MANOSQUE

le 2 JANVIER : Noëlle NERVO  
 le 9 JANVIER : William GARCIA  
 le 21 FEVRIER : Sandrine BAGLIERE  
 le 2 MARS : Stéphane COVILLE  
 le 8 MARS : Laurent SPINOSA  
 le 9 AVRIL : Stéphane NALIN  
 le 29 AVRIL : Mohamed MATTALAH  
 le 16 MAI : Alain ARNAUD  
 le 29 MAI : Fabienne FOURNEYRON  
 le 22 JUIN : Fabienne RIVAT  
 le 2 JUILLET : Victor VITOLINI  
 le 20 AOUT : Pascal SPINOSA  
 le 6 OCTOBRE : Christel JULIEN  
 le 18 OCTOBRE : David JOULAIN  
 le 7 NOVEMBRE : Patricia GAUBERT  
 le 29 NOVEMBRE : Candice BELTRAMELLI

### b) à MARSEILLE :

le 16 MARS : Sébastien CANDELLA

### c) à AIX EN PROVENCE

le 30 MARS : Ivan VIBERT

### D) à AIGLUN

le 20 JUIN : Gilles ROCHE

### e) à ORANGE

le 8 SEPTEMBRE : Yvan FISCHER

## ② DECES

### a) à VOLX

le 25 JANVIER : Léopold PAYAN  
 le 3 MARS : Léon ECHAVEL  
 le 4 AVRIL : Henriette  
 AFFRE veuve COTTON  
 le 22 AVRIL : Victoire  
 DAUMAS veuve RICHAUD  
 le 5 JUIN : Marcel UNSAIN  
 le 23 JUILLET : Charles  
 DENHOFFER  
 le 15 OCTOBRE : Jean PAYEN  
 le 21 OCTOBRE : Gaston  
 MORICHON  
 le 22 OCTOBRE : Adolphin  
 PARIS  
 le 24 OCTOBRE : Henri ARNOUX  
 le 31 OCTOBRE : PEYRE Eugène  
 le 24 NOVEMBRE : BORRELY  
 Georges

### b) à MANOSQUE

le 8 JANVIER : Aldo CIMETTA  
 le 23 FEVRIER : Michel BELLI  
 le 19 AVRIL : Paul SAUTTER

### c) à MARSEILLE

le 7 OCTOBRE : Maurice  
 JULLIEN.

## ② MARIAGES

Le 2/2 : Francis SABATIER et Emilie COURTY  
 le 4/3 : Daniel TIBI et Marie-christine ROBERT  
 le 15/3 : Giuseppe GIAGI et Rose FERRERI  
 le 20/5 : Gabriel GASTALDO et Danielle REYNAUD  
 le 10/6 : Jean-Pierre JAUBERT et Liliane CAVALLIN  
 le 29/7 : Jean-Pierre AUBERT et Danielle BELOTTI  
 le 5/8 : Jacques SALAZAR et Martine OLIVIER  
 le 7/8 : André JAUBERT et Agnès SAINT-PE  
 le 12/7 : Denis MAYOL et Geneviève CAMPIONE  
 le 26/8 : René JAUFFRET et Raymonde QUILLES  
 le 1/9 : Jacques FILIPPI et Françoise GRANOTIER  
 le 9/9 : Jean-Claude LOMBARDO et Annie CLERC  
 le 16/9 : Louis SALICIS et Josiane NIGRO  
 le 14/10 : Marcel LEFROC et Bérénice PERNOT  
 le 21/10 : Bernard CHABRIER et Maryse BLACHON  
 le 28/10 : Claude BELLON et Josette ROUCOLLE  
 le 18/11 : Armand RAYNAUD et Danielle POTHOUUD

# REUNION PUBLIQUE

D'information sur le

P A R C R E G I O N A L D U L U B E R O N

Vendredi 15 décembre 1972 à 21 heures

Mairie de VOLX

